



SYNTHÈSE

PROGRAMME LOCAL DE *prévention* DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PLPDMA 2026 - 2031

POURQUOI UN PLPDMA ?

Chaque objet que nous achetons mobilise des **matières premières**, de l'**eau** et de l'**énergie** pour être fabriqué, transporté puis mis en vente. Quand cet objet devient un déchet, toutes ces ressources sont **perdues**. Cela représente un impact sur l'**environnement** mais aussi un **coût financier**.

Le **Programme Local de Prévention des Déchets** (PLPDMA) vise à **réduire les déchets à la source**, en encourageant des **habitudes plus responsables**.

La **prévention** permet de :

- **préserver** les ressources naturelles,
- **réduire** les impacts sur l'environnement,
- mieux **maîtriser** les coûts,
- **améliorer** la qualité de vie sur le territoire.

Adopté pour les **6 prochaines années**, le PLPDMA prévoit des **actions concrètes** pour :

- **diminuer** la quantité de déchets produits,
- **développer** le tri,
- **favoriser** la valorisation et le réemploi.

Ce programme **implique tout le monde** : élus, agents, habitants, associations, entreprises et partenaires locaux. Un **suivi régulier** sera réalisé pour mesurer l'**efficacité** des actions mises en place.

Les principaux objectifs pour 2031 :



410 kg/hab
de déchets
collectés



69 kg/hab
d'emballages plastiques,
métalliques, papiers
et cartons collectés



18 kg/hab
de déchets
alimentaires
collectés



60%
de déchets
recyclés ou
réutilisés

« En 2023, chaque habitant du territoire du Select'om a produit en moyenne **474 kg de déchets.** »

NOS OBJECTIFS 2026 - 2031

Le PLPDMA adapte, à l'échelle du territoire, les **grandes orientations nationales** de prévention des déchets en tenant compte des **réalités locales**.

Son objectif est simple : **réduire durablement** la quantité de déchets, tout en **améliorant le tri**, la **valorisation** et l'**implication** des acteurs du territoire dans une logique d'économie circulaire.

Pour y parvenir, le programme s'appuie sur **quatre priorités** :

- 1 **Mieux trier** les déchets
- 2 **Mieux valoriser** et **mieux gérer** les déchets non recyclables
- 3 **Renforcer** l'animation et la mobilisation locale
- 4 **Réduire** la production de déchets

Ces objectifs orientent les actions mises en œuvre sur le territoire.



Tous ensemble, au service de l'environnement

NOTRE PLAN D'ACTION

Pour répondre aux enjeux identifiés, le Select'om déploie un **programme d'actions** structuré autour de **cinq axes complémentaires** :

Axe 1 | Soyons écoresponsables

Mobiliser les agents des collectivités et les élus autour de la prévention des déchets, en développant des actions de sensibilisation, d'information et d'exemplarité.

Exemples : organisation d'événements éco-exemplaires au Select'om, engagement des communes dans une démarche « Zéro bouteille en plastique dans ma collectivité ».

Axe 2 | Encourageons la consommation responsable, la réparation et le réemploi

Encourager l'allongement de la durée de vie des objets par le don, la réparation ou la réutilisation, et accompagner le développement de solutions locales de réemploi.

Exemples : soutien aux Repair Cafés, organisation d'ateliers zéro déchet, étude de la création d'une zone de réemploi en déchèterie.

Axe 3 | Réduisons les biodéchets et développons leur gestion de proximité

Réduire la part des déchets alimentaires et végétaux dans les ordures ménagères en développant

le compostage individuel et collectif et en accompagnant les usagers dans ces pratiques.

Exemples : animations sur le compostage et le jardinage au naturel, subvention de l'acquisition de composteurs, accompagnement des structures de restauration scolaire dans la réduction du gaspillage alimentaire.

Axe 4 | Luttons pour moins d'ordures ménagères et plus de tri

Améliorer la qualité et la quantité des déchets triés par la simplification des consignes et la mise en place d'actions de communication adaptées.

Exemples : simplification des consignes de tri, organisation d'animations de sensibilisation tout public, accompagnement des organisateurs de manifestations pour réduire et mieux trier les déchets.

Axe 5 | Réduisons, trions et valorisons mieux les déchets collectés en déchèterie

Optimiser le tri en déchèterie afin de favoriser la valorisation des déchets et développer des dispositifs permettant le réemploi des objets encore utilisables.

Exemples : conception d'un fascicule pour orienter les usagers et rappeler les consignes de tri, déploiement des nouvelles filières de recyclage.

Découvrez les fiches actions en téléchargeant le programme complet sur : select-om.com/plpdma

Select'om

130 rue de Dachstein
67120 ALTORF
Tél. 03 88 47 92 20
accueil@select-om.com

Votre interlocutrice PLPDMA :

Christelle LITZELMANN
tri.prevention@select-om.com
Sur Internet : select-om.com/plpdma

Avec le soutien de :



Mise en page : Selectom 2026 | Photos : Dorothée Parent - Select'om - Repair Café Wasselonne
Imprimé par nos soins, à recycler